

Et la même chose s'applique encore ici; le rapport des autres types sera celui qui convient.

D. Faut-il un prix minimum pour le seigle actuellement?—R. La Commission compte un expert en céréales secondaires; j'ai nommé M. Folliott et je voudrais qu'il réponde à cette question.

M. W. CHARLES FOLLIOTT est appelé.

M. FOLLIOTT: La réponse à cette question est très difficile parce que nous ignorons ce que sera le volume, non plus que la demande, mais il me semble que l'on cultive très peu de seigle et que le marché devrait pouvoir l'absorber afin d'éviter la nécessité du prix minimum. Je crois que c'est l'opinion que le gouvernement entretient à ce sujet.

M. EVANS: Vu la réduction des emblavures l'automne dernier et ce printemps, les ensemencements de seigle se sont nettement accrus. Il y avait une forte demande de seigle du printemps lorsque je suis revenu dans mon comté à Pâques, surtout dans la région qu'habite le Dr Donnelly et dans la mienne. Il se peut que la production du seigle s'accroisse beaucoup?

M. FOLLIOTT: C'est possible, mais il nous a paru, et je crois que le gouvernement a été aussi de cet avis, qu'on n'en a semé qu'une faible quantité l'an dernier et que le prix minimum n'était pas nécessaire, mais il pourrait arriver qu'il le devînt.

D. Où le seigle se vend-il le plus?—R. Il y a un petit débouché au pays, j'entends les distilleries, mais la plus grande partie est exportée.

D. Principalement aux Etats-Unis?—R. Oui, et les débouchés à l'étranger sont généralement bons.

Le PRÉSIDENT: Puis-je dire que nous étudions les arrêtés en conseil n^{os} 1800, 1801, 1802 et 1803 et qu'il n'y est pas question du seigle. Si nous commençons à parler du seigle, nous parlerons ensuite des haricots, etc.

M. Wright:

D. En ce qui concerne l'orge, on m'a dit, monsieur Folliott, que les fabricants de malt désirent avoir une prime plus forte que celle qu'ils obtiennent actuellement et qu'ils ont fait des représentations à la Commission afin d'en obtenir le relèvement; cela est-il vrai?—R. Il me semble qu'ils seraient régis par le prix maximum à tout événement. Pendant la période de base il y avait une prime pour l'orge à malt. A l'heure actuelle on peut payer la prime qui existait pendant la période de base, mais je ne crois pas que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre permettrait le paiement d'une prime plus forte.

Le président:

D. Si le prix de l'avoine et de l'orge dépasse celui fixé par l'arrêté en conseil la Commission n'acceptera aucune de ces céréales?

M. McIVOR: Non.

D. Comment procéderez-vous si le prix s'abaisse au niveau du prix garanti?—R. Nous pourrions accepter l'avoine et l'orge, la base de ces prix pour le marché à terme ou nous pourrions accepter de l'orge ou de l'avoine au comptant, selon ce qui conviendrait le mieux. C'est d'après cette base que nous accepterions parfois de l'orge ou de l'avoine, et parfois des options.

D. Et vous vendrez cette récolte par les voies régulières, tout comme vous avez l'habitude de vendre toute autre récolte?—R. La réponse à cette question est un peu plus difficile. Cela dépend beaucoup de la récolte. Si nous avons un excédent, il est probable qu'on prendra des dispositions pour l'expédier aux Etats-Unis.

D. Vous avez cité il y a quelques instants le cours de l'avoine et de l'orge. C'était le cours sur le parquet?—R. Oui.